

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAE 274 Subvention de fonctionnement (5.000 euros) à l'association « Comité Quartier Latin » (5eme arrondissement).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Comité Quartier Latin (5e) ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à attribuer une subvention de fonctionnement de 5.000 euros à l'association domiciliée au 27 rue Claude Bernard, 75005 Paris (SIMPA n° 2401, dossier 2021_06770), au titre de l'exercice 2021.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO